

<http://snetap-fsu.fr/Les-Personnels-de-l-Enseignement-Agricole-Public-interpellent-un-ministre-de-l-5117.html>



Les Personnels de l'Enseignement Agricole Public interpellent un ministre de l'Agriculture aux abonnés absents !

Date de mise en ligne : vendredi 30 mars 2018

- En Région -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Ce jeudi 29 mars 2018, jour de clôture du Congrès National de la [FNSEA](#) à Tours, des enseignants et personnels de vie scolaire de l'établissement agricole public Tours-Fondettes Agrocampus se sont rassemblés devant le Palais des congrès pour interpellier le Ministre de l'Agriculture sur la situation préoccupante de l'Enseignement Agricole Public.

La quinzaine d'agents mobilisés, sur leur temps de pause déjeuner, souhaitait, en dépit du refus d'audience que leur ministre de tutelle leur avait réservé, faire entendre d'une part leurs inquiétudes concernant les dernières annonces faites sur le bac comme sur la formation par apprentissage et d'autre part leur opposition à la réduction arbitraire de volume horaire consacrés aux enseignements facultatifs des lycées agricoles de la région Centre Val de Loire.



Actuellement, **les spécificités de l'[EAP](#)** ne sont clairement pas prises en compte tant au niveau de la filière scientifique propre aux établissements agricoles (avec en classe de terminale une perte de lisibilité au niveau de notre spécialité « Ecologie-Agronomie-Territoire » et une fonte annoncée des horaires de mathématiques pénalisante pour l'orientation de nos élèves dans le Supérieur), **qu'au niveau des [CFA](#) publics** (dont le financement en l'état n'est plus assuré - les capacités des branches professionnelles des secteurs agricoles comme du paysage n'étant pas comparables à celles de la sidérurgie...).

Par ailleurs, **la suppression d'une partie des enseignements facultatifs** (à hauteur de 108h, soit environ le tiers des moyens alloués) **est une mesure de restriction budgétaire inacceptable** : ces options sont facultatives pour les élèves, mais les établissements sont, eux, tenus de les leur proposer dans les conditions de mise en oeuvre conforme à la réglementation et non de façon tronquée.

Par suite, **le Conseil d'Administration de Tours-Fondettes Agrocampus, réuni le 28 mars 2018, a rejeté à l'unanimité cette injonction et demandé le rétablissement de l'intégralité du volume horaire.**

En dépit, d'un message du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche relayé vers 12h30 auprès de la Cheffe de Cabinet de Stéphane Travers, **aucun représentant de Monsieur le Ministre n'a daigné consacrer un temps d'échange avec les personnels rassemblés.**

Ceux-ci en ont pris acte et ne renonceront pas pour autant à continuer de se faire entendre !

Fondettes, le 29 mars 2018